« LGS VTC »

S.A.S.U. au capital de 1,00 Euros <u>Siège social</u>: 1 RUE DE LA FONTAINE SAINT-RIEUL 60300 SENLIS

R.C.S: 878 473 149 COMPIEGNE

<u>Décision Ordinaire Annuelle du 30/06/2023</u> Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

Deuxième décision du Procès-verbal

Résultat - Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir une perte de -11 240,14 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 5 198,00 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsì à 6 042,14 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -6 042,14 Euros, de la façon suivante :

• Au report à nouveau pour un montant de -6 042,14 Euros.

L'associé unique constate que du fait de la perte apparue au cours de l'exercice, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associé unique décide néanmoins qu'il n'y a pas lieu à dissolution et poursuit donc ses activités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

Certific Conforme
à l'arigned XL